

BERNARD ANO BOA

Ecole Normale Supérieure d'Abidjan
thameri ab@yahoo.fr

REGARD SUR LE STATUT SOCIAL DE LA FEMME RURALE AGNI EN CÔTE D'IVOIRE

Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô, n° 12 - 2012

RESUME

Chez les Agni, un groupe ethnolinguistique du sud-est de la Côte d'Ivoire, le rôle de la femme s'est accru, au fil du temps, dans la dynamique sociale, que ce soit de manière individuelle ou à travers une organisation collective. En effet, dans cette société, les attitudes des femmes semblent avant tout déterminées par la recherche d'une sécurité croissante à travers des activités rémunératrices. Dans les représentations sociales en pays Agni, la femme est généralement célébrée et exaltée pour ses attraits physiques et les valeurs qu'elle incarne. Ici, le statut social de la femme dépend de son âge et de celui qui l'apprécie. Dans cette société, les femmes qui sont à la charnière des rapports sociaux fondamentaux par le truchement du mariage et de l'alliance matrimoniale, sont en même temps, l'élément le plus impondérable de la stratégie sociale dans ce groupe ethnolinguistique ivoirien.

Mots-clés : Femme, Agni, Statut social, Représentations, Développement

SUMMARY

In Agni, an ethno-linguistic group of south-eastern Côte d'Ivoire, the role of women has increased over time in social dynamics, either individually or through a collective organization. Indeed, in this society, women's attitudes seem determined primarily by the search for increasing security through income generating activities. In social representations countries Agni, the woman is usually celebrated and exalted for its physical attractions and values it embodies. Here, the social status of women depends on their age and one who appreciates. In this society, women who are at the crossroads of fundamental social relations through marriage and the marriage covenant are at the same time, the most imponderable element of social policy in this linguistic group Ivorian.

Key words : Female, Agni, Social status, Representations, Development

INTRODUCTION

Le concept de «genre» a modifié le paysage social et enclenché une mutation dans l'organisation de la société africaine. La femme prend de plus en plus de place dans la conduite de la société. Ce qui fait dire à ANNE BÉATRICE FAYE (2008 :13) que *“la variable sexe n'est pas contingente, elle est nécessaire”*. A l'instar d'autres femmes dans le monde, malgré les différences culturelles, sociales et historiques évidentes, les inégalités de statuts, de niveaux et de conditions de vie, les femmes africaines accusent aujourd'hui des ressemblances frappantes dans leurs expériences de femme. Leurs histoires sont plurielles et il est légitime de les prendre en compte dans leurs spécificités. Elles n'en partagent pas moins des situations et des conditions, des rôles et des positions influencés, ou même forgés par le contexte global (TOURÉ 2008 : 65).

En Côte d'Ivoire, notamment en milieu rural agni, le rôle de la femme s'est accru dans la dynamique sociale, que ce soit de manière individuelle ou à travers une organisation collective. En effet, dans cette société, les attitudes des femmes semblent avant tout déterminées par la recherche d'une sécurité croissante à travers des activités rémunératrices indépendantes. Leur manière d'être au sein du ménage ou plus généralement au sein de la communauté évolue, tendant vers une coopération égalitaire et complémentaire avec les hommes. Quel est le statut actuel de la femme en pays agni ?

Cet article se prononcera sur cette interrogation en présentant la condition de la femme en Côte d'Ivoire, les représentations de la femme dans la société agni et la position actuelle de celle-ci au sein de cette société.

I- LA CONDITION DE LA FEMME EN CÔTE D'IVOIRE

Selon les estimations de l'Institut Ivoirien de la Statistique (2012), les femmes constituent actuellement 49% de la population ivoirienne. La condition des femmes, dans ce pays, est assez complexe. Le statut spécifique des femmes et des hommes est moins en cause que leurs relations et la manière dont celles-ci se définissent symboliquement et dans la réalité. En effet, le principe d'égalité entre hommes et femmes consacré dans la première Constitution de Côte d'Ivoire est

réitéré et renforcé dans la Constitution du 23 juillet 2000 qui interdit toutes formes de discriminations et d'avilissement. Seulement, les inégalités basées sur le sexe n'ont pas, pour autant, disparu.

Dans le secteur primaire (agriculture et élevage), les femmes représentent, selon l'INS (2012), 68% de la population active. Cependant, elles ne bénéficient ni du fruit de leur travail, (production, transport, distribution), ni du pouvoir de contrôle et de gestion qui devrait leur revenir.

Progressivement, les femmes rurales en Côte d'Ivoire, même si le nombre est insignifiant, accèdent à la propriété foncière et gèrent des exploitations agricoles de taille relativement importante (plus de dix hectares) pour divers produits : café, cacao, hévéa, manioc, ananas etc.

Dans les zones rurales, les femmes pratiquent les cultures maraichères. Elles se tournent également vers les activités telles que la pisciculture, l'élevage de bovins, d'ovins, de volaille et de porcins. Pour permettre aux femmes d'être plus efficaces et compétitives, le Gouvernement les a incitées à s'organiser en groupement à vocation coopérative (GVC) susceptibles de leur accorder plus d'importance et de poids dans leurs rapports avec les opérateurs économiques intéressés par leurs productions.

Lorsqu'elles sont économiquement et socialement autonomes, les femmes deviennent de puissants vecteurs de changement. En Côte d'Ivoire, notamment en milieu rural, elles contribuent largement à faire vivre les ménages. Cependant, elles ont rarement accès à des ressources qui rendraient leur travail plus productif et les soulageraient d'une partie de leur dur labeur. Les femmes rurales ont de nombreux rôles, et leurs responsabilités et compétences sont différentes de celles des hommes. Au champ, elles cultivent, cueillent, récoltent la production. Dans leur foyer, elles s'occupent des enfants et de l'entretien de la maisonnée, préparent le repas et gèrent les affaires du ménage.

Selon ISABELLE DROY (1990 :58), on doit considérer le statut de la femme ivoirienne sous ses divers aspects. En effet, pour elle, *«Le rôle des femmes ivoiriennes dans la sphère domestique et dans la sphère marchande, le statut social et matrimonial, la division*

sexuelle du travail, sont autant de facteurs expliquant les pratiques économiques de femmes». Aujourd'hui, de nouveaux rapports de production et de nouvelles relations s'établissent entre groupes d'âges et de sexes différents.

Dans le secteur secondaire (Petites et moyennes industries (PMI) et entreprises (PME), les difficultés économiques de la Côte d'Ivoire, ces dernières années, ont contraint bon nombre d'entreprises et d'usines à fermer. Pour favoriser la relance économique, l'Etat ivoirien a donc encouragé le développement des PMI et PME. Aujourd'hui, une forte proportion de femmes s'intéresse à ce secteur. Les femmes entreprennent dans des secteurs variés tels que : l'immobilier, la papeterie, la vente de produits alimentaires et cosmétiques etc. Les emplois dans le secteur secondaire occupent actuellement 16,7% de la population active. Les femmes représentent 3,5% d'entre eux (WILDAF 2012 : 2). Elles jouent également un rôle important dans le développement touristique de la Côte d'Ivoire, surtout au niveau de la restauration.

Dans le secteur tertiaire (commerce, services, administration), en 1991, les femmes représentaient 22% de la population active travaillant dans ce secteur dont 47% dans l'éducation, 11% dans la santé et 18% dans l'administration générale. En 2013, elles représentent 37% de la population active travaillant dans le secteur tertiaire (WILDAF 2012 : 1).

Aujourd'hui, les femmes ivoiriennes ont accompli des progrès considérables, surtout ces deux dernières décennies, où elles sont sorties de leur foyer pour y apporter des revenus et contribuer à l'édification du patrimoine familial. Seulement, malgré l'existence d'une égalité de droit, le partage des pouvoirs et des responsabilités entre femmes et hommes ainsi que l'accès aux ressources économiques, sociales et culturelles demeure très inégalitaire en raison de la persistance de modèles traditionnels de répartition des rôles. Il existe encore des pesanteurs à la promotion de la femme.

A l'évidence, en Côte d'Ivoire, l'accès accru des femmes à un emploi rémunéré et à des revenus indépendants a eu des incidences positives sur la dynamique au sein des ménages et la perception du rôle de la femme dans la société. C'est notamment le cas, en milieu rural agni où le rôle social de la femme s'est transformé, de même que les représentations sociales à son sujet.

II- LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA FEMME CHEZ LES AGNI

Le concept de représentation sociale, selon DENISE JODELET (1997 : 135), désigne «*une forme de connaissance spécifique, le savoir de sens commun, dont les contenus manifestent l'opération de processus génératifs et fonctionnels socialement marqués*». Plus largement, il désigne une forme de pensée sociale.

Les représentations sociales de la femme s'inscrivent généralement dans le contexte culturel. La femme en tant que genre a toujours fait l'objet de curiosité, de crainte et d'admiration et de critiques. La femme en tant qu'entité humaine et sociale est perçue comme différente de l'homme par certains aspects de sa morphologie et de son fonctionnement biologique. Comme le souligne Hélène Koffi (2005 :1) «*la différence essentielle entre ces deux entités est liée à la fonction de procréation ou de maternité de la femme*».

Chez les Agnis, un groupe ethnolinguistique qui couvre le sud-est de la Côte d'Ivoire et occupe quatre grandes régions du pays (l'*Indénié* autour d'Abengourou, le *Sanwi* à Aboisso, le *Moronou* à Bongouanou et le *Duablin* à Agnibilékro), la femme est généralement exaltée et célébrée. Dans l'imaginaire sociale Agni, la femme mérite respect et vénération. Ici, le statut social de la femme dépend de son âge et de celui qui l'apprécie. Dans cette société, la jeune fille est appelée [talua] ou [awulaba], c'est-à-dire «*jeune fille*» ou «*princesse*». Lorsque la jeune fille est en âge de se marier, elle obtient le statut de [bla] même si ce morphème signifie la femme en tant que genre. Une femme d'un âge avancé est désignée sous les vocables de [mo], [mèni] ou [nānā] auxquels on ajoute son nom (ANO BOA 2005).

L'analyse lexicologique et sémantique de toutes ces appellations montre qu'il existe un sème porteur d'une valeur de respect et de reconnaissance. En effet, le morphème [nānā] est le titre attribué aux chefs, rois et personnes respectables et vénérées. Par ailleurs, le lexique des différents stades d'évolution de la jeune fille, révèle le même sème qui prend, en plus des valeurs de respect et de reconnaissance, celles de vénération et d'inconditionnalité de l'homme vis-à-vis de la femme. En analysant les mots qui désignent la femme chez les Agni, on note les représentations sociales qui accompagnent ces appellations. Par exemple, chez les Agni, [mò]

(avec le ton bas) signifie «maman» ; mais l'autre sens du vocable [mó] (qui porte le ton haut) est «merci». L'enfant qui appelle ainsi affectueusement sa mère, lui exprime ainsi sa reconnaissance de lui avoir donné le jour (ANO BOA 2005).

[blá] signifie la jeune fille en âge de procréer. Lorsque ce vocable porte le ton bas, [blà], il signifie *viens !* Lorsqu'il est gémé, blabla, il signifie *entourer, envelopper, emballer*.

Pour épouser une femme agni, le prétendant doit fournir quatre dots :

- «*bla-ô-kale*» : aide financière pour l'éducation et l'entretien de la future épouse
- «*adyia-tila*» : pour l'achat du trousseau
- «*bé-ti-sika*» : lie la jeune femme et ses parents. Elle devient une promise.
- «*bya -ki-boe*» : des bananes plantains pour assurer que la famille ne souffrira pas de faim (PERROT 1974 : 24).

Dans la société traditionnelle agni, l'adultère était durement réprimé : les personnes concernées étaient bannies du village. Les femmes étaient tenues d'avouer le nombre d'amants qu'elles ont eus pour sauver leurs enfants et leur propre vie lors d'accouchements difficiles. Le mari devait accorder son pardon (DUCHESNE 1998 : 5).

Dans cette communauté, la notion d'épouser prend l'un des sens étymologiques de ce mot, c'est-à-dire «*prendre la forme de quelque chose*», tel qu'il se dit d'un liquide qui épouse la forme d'un récipient. Dans ce groupe ethnolinguistique, lorsqu'on dit que l'homme épouse une femme, cela renvoie à l'idée de «*s'adapter à elle*». Cela signifie qu'il doit la supporter, savoir prendre en compte ses désirs et surtout son tempérament. Ici l'homme appelle son épouse [mɛ ji] et [mɛ hũ]. Ce groupe de morphèmes appartient à deux catégories grammaticales : le groupe nominal et le groupe verbal. En tant que groupe nominal, il signifie «*ma femme*», «*mon épouse*». Il est alors composé du *possessif* [mɛ], première personne du singulier et du *nom* [ji]. Lorsqu'il est groupe verbal, il est composé du *pronom personnel sujet, première personne du singulier* [mɛ] et du *verbe* [ji] qui signifie «*donner, offrir*» (BLANCHARD 1998 : 68).

La femme, quant à elle, appelle son mari [*mε hū*]. Ce groupe de morphèmes, comme le précédent, s'inscrit dans deux catégories grammaticales : le groupe nominal et le groupe verbal. Comme groupe nominal, il est composé du possessif de la première personne du singulier [*mε*] et du nom [*hū*] qui signifie *époux*. Lorsqu'il s'inscrit dans la catégorie du groupe verbal, il est composé du *pronom personnel sujet* de la première personne du singulier [*mε*] et du *verbe* [*hū*] qui signifie *prendre totalement ravager* (BLANCHARD 1998 : 68).

Ainsi, indirectement, dans ces appellations, l'homme et la femme exécutent un rituel langagier qui amène l'un à *se donner* et l'autre à *l'accepter, à le prendre totalement*. Comment comprendre un tel rituel séculaire et même atavique si l'homme qui se donne et continue de se donner ne trouvait pas en la femme une source de confiance, de sécurité et de protection ?

D'autres éléments viennent corroborer cette attitude de l'homme vis-à-vis de la femme chez les Agni. En effet, les tribunaux traditionnels sont essentiellement constitués par des hommes ; mais lorsqu'il se pose un dilemme, ou toute situation inextricable, les débats sont suspendus pour aller consulter la «vieille dame» qui est, en général, la femme la plus âgée de la tribu et qui incarne la sagesse et la rectitude morale.

Une autre réalité assez courante chez les agnis est le divorce. Il est d'ailleurs prévu dans le contrat de mariage. La cause principale réside dans les mauvais traitements que le mari inflige à sa femme ; viennent ensuite l'avarice du mari, l'incompatibilité d'humeur, les injures graves, la stérilité. L'adultère est souvent tranché par une compensation pécuniaire.

Comme toute femme, la femme agni entretient un fond de jalousie qui entraîne souvent des brouilles avec le mari pouvant aller jusqu'au divorce. En milieu traditionnel agni, le divorce est prononcé par «un tribunal» composé d'amis ou de parents et présidé par le chef du village ou un personnage influent. Le jugement est rendu public. En cas d'accusation d'adultère mettant en cause la femme, cette dernière est tenue de jurer sur le fétiche si elle a eu ou non des relations adultérines (BLANCHARD 1998 : 97).

Chez les agnis, on ne divorce jamais le soir, mais toujours le matin pour permettre à la femme de quitter le domicile conjugal. Le mari passe autour des reins de sa femme une ceinture de raphia, «*nolè*», qu'il noue et coupe immédiatement, prenant ainsi à témoin les personnes présentes, de sa décision de rendre la liberté à son épouse. Il lui verse un peu d'eau sur le corps et offre à boire aux témoins de son divorce. On coupe les cheveux de la femme qui doit ensuite aller se baigner. Puis elle se promène à travers le village revêtue de ses plus jolis atours et souvent la figure bariolée de terre blanche, mélangée à une herbe pilée appelée «*éfiandron*».

En cas de divorce, s'il est donné tort à la femme, cette dernière est tenue de rembourser à son mari une partie de la dot. Mais si c'est le mari qui est mis en cause, il ne peut y avoir restitution (PERROT 1974 : 65).

Si le couple a des enfants en bas âge, lors du divorce, ils restent aux soins de la mère. Dès qu'ils peuvent se passer des soins maternels, le père peut les prendre mais ils demeurent attachés à la famille maternelle. Il arrive souvent que les garçons suivent le père et les filles la mère, tous jouissent d'une grande liberté. En pays agni, le divorce n'intervient jamais au cours de la grossesse d'une femme.

Par ailleurs, comme dans d'autres beaucoup de sociétés africaines traditionnelles, les Agnis font une place importante sinon essentielle à la sorcellerie et aux religions traditionnelles qui ont pour sous-bassement le monde des fétiches. En effet, c'est la sorcellerie qui régule les relations familiales et sociales. Or, dans ce domaine, les femmes sont généralement les plus puissantes et ce sont elles qui dirigent cette organisation. Ainsi, la femme apparaît incontournable; elle est perçue comme une réalité, une valeur devant laquelle aucune autre valeur n'a plus de valeur (ANO BOA 2005).

En analysant le mythe sur la considération de la femme en pays agni, on se rend compte que le salut de l'homme est lié à certaines conditionnalités. En effet, dans la mythologie agni, les chefs et rois, «s'appuyaient» sur une *reine - mère* qui est toujours une sœur aînée, pour gouverner. C'est elle qui, en réalité oriente et détermine la politique du souverain. Généralement entourée d'un «cabinet» composé de femmes de la cour, la *reine mère* est très présente dans

la vie politique du village ou du royaume. Elle agit en arrière-plan, en tant que conseillère, mais officiellement ce sont les hommes qui prennent les décisions.

Aujourd'hui, avec l'avènement de la modernité, la valeur sociale de la femme chez les Agni, et son rôle productif dans cette société sont devenus nettement plus importants.

III- RÔLE ET STATUT DE LA FEMME CHEZ LES AGNIS

La femme traditionnelle africaine, selon OUSMANE SALL (2012 : 1) est *«un lieu d'inculcation de valeurs. Et ce sont les femmes qui transmettent les valeurs culturelles à leurs enfants, dès le jeune âge, au moyen d'expressions telles que les contes, les chants, la danse l'art de séduire etc.»*

Comme dans beaucoup de traditions, la femme n'échappe pas au destin auquel on l'a souvent associé : celui de mère, de femme au foyer avec tous les avatars. La femme est celle qui met au monde les enfants, celle qui procrée, celle qui concourt à prolonger et perpétuer la lignée. Mais la condition féminine en Afrique traditionnelle n'est pas non plus dégradante car, comme le souligne OUSMANE SALL (2012 :4) la société a toujours mis la femme sur un piédestal. La femme africaine au foyer joue un rôle déterminant dans la transmission de la culture et de l'héritage familial. Selon FATOUMATA KANE (2010 : 69), malgré une éducation sexiste, les femmes grâce à leur insertion dans l'entité familiale ont une prédisposition pour la vie associative (société secrète, association de danse, tontine etc.) qui les a souvent protégées en leur permettant d'avoir une vie relativement autonome. En dépit des tentatives de confinement dans des secteurs sociaux peu porteurs, elles essayent avec une ingéniosité extraordinaire à transformer les handicaps en atouts.

Dans la société Agni, les femmes qui sont à la charnière des rapports sociaux fondamentaux par le truchement du mariage et de l'alliance matrimoniale, sont en même temps, l'élément le plus impondérable, le plus incontrôlable de la stratégie sociale dans laquelle elles se trouvent impliquées. Elles jouent un rôle important dans la vie économique en pays Agni, notamment au niveau des cultures vivrières.

En outre, les femmes remplissent les tâches traditionnelles de «mère nourricière» (elle fait le ménage, la cuisine, soigne les enfants, collecte de l'eau et le bois etc. Comme le souligne BODOUIN (2010 : 86), elles aident les hommes dans les grandes cultures, s'occupent de la transformation et de la commercialisation des produits récoltés. Les semis, le désherbage, les récoltes, le conditionnement sont des activités traditionnellement réservés aux femmes. Ces différentes activités participent à la définition de l'identité de la femme et de son statut social en pays Agni.

Outre leur participation à la production de l'alimentation familiale, les femmes Agni ont le plus souvent leurs propres activités économiques. Elles y tiennent d'autant plus qu'elles sont tenues de faire face à une situation sociale assez contraignante. La position et le statut social des femmes en pays Agni ne sont pas statiques. Selon ISABELLE DROY (1990) le déterminisme manifesté par les femmes dans le domaine économique, s'explique en grande partie par un souci de sécurité dans un contexte d'instabilité conjugale où du jour au lendemain, elles peuvent se retrouver démunies par le divorce.

Le dynamisme économique des femmes en milieu rural Agni s'exprime dans des activités qu'elles peuvent contrôler complètement et qui leur permettent d'accumuler un capital. Mais l'accès aux ressources est limité pour les femmes, qui quelque soit la diversité des situations, sont généralement en position de subordination.

CONCLUSION

Chez les Agni, la femme joue un rôle primordial dans la société. Célébrée et exaltée depuis les traditions mythiques de cette société en raison de ses attraits physiques et des valeurs qu'elle incarne, la femme Agni a vu son rôle et son statut social se transformer, au fil du temps. Les mutations introduites par la modernité, ont impacté le rôle et le statut de la femme Agni. Plutôt qu'un réel bouleversement dans la perception classique de la femme rurale en région Agni, ces transformations ont creusé l'écart entre les représentations et le rôle de la femme. Dans cette société, les attitudes des femmes semblent avant tout déterminées par la recherche d'une sécurité croissante à travers des activités rémunératrices.

BIBLIOGRAPHIE

- AMON D'ABY F.J., 1960, *Croyances religieuses et coutumes juridiques des Agni de Côte d'Ivoire*, Larose, Paris.
- ANO B.B., 2005, *Le langage des confessions publiques en pays agni de Côte d'Ivoire, _____ études, linguistique et ethnologique*, non publiée, thèse nouveau régime, Université d'Abidjan, Abidjan.
- AUGE M., 1975, *Théorie des pouvoirs et idéologie : étude de cas en Côte d'Ivoire*, Hermann, Paris.
- BAUDOIN M.A., 2010, *Genre et développement : la place de la femme en Afrique rurale et dans les projets de développement agricole*, Consulté le 03 février 2013 sur le site www.cota.be/SPIP.
- BLANCHARD C., 1998, *Les statues dites «Anyi de Krinjabo» dans la statuaire en terre cuite du quart Sud-Est de la Côte d'Ivoire : étude stylistique et historique*, Université de Paris1.
- BRETGNERE, M A, (1931), *Aux temps héroïques de la Côte d'Ivoire*, Ed P Roger, Paris.
- CLOZEL, F. J., (1906, *Dix ans à la Côte d'ivoire*, Ed A. Challanel, Paris
- DELAFOSSÉ, M., 1901, *Essais de manuel de la langue agni*, Librairie africaine et coloniale, Paris.
- DIABATE H., 1976, *La Reine du Sanwi*, Université d'Abidjan, Abidjan.
- DROY I., 1990, *Femmes et développement rural*, Karthala, Paris.
- DUCHESNE V., (1998), «Gémellité, fécondité et souveraineté chez les Anyi de Côte d'Ivoire», *Quaderni de l'Uomo*, 1998, n° 1.
- FAYE, A. B. (2008) *Droits et statut de la femme africaine: paradoxes et contradictions*, consulté le 1er février 2013 sur le site www.ceafri.net
- JODELET, D. (1997), «Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie» in *Psychologie sociale*, Paris, PUF.
- KANE, F. (2010), *Le statut social de la femme en Afrique*, consulté le 03 février 2013 sur le site www.aflit.arts.uwa.edu.au
- KOFFI, H. H. (2005), *Le corps des femmes : perceptions et représentations*, Actions pour la renaissance du centre, Institut d'Ethno Sociologie, Université de Cocody.

PERROT C. H., 1974, *Les Anyi Ndenye et les Ashanti*, Université d'Abidjan, Institut d'histoire, d'art et d'archéologie africains.

SALL O., 2012, *Femmes africaines, fleurs de l'espoir*, consulté le 3 février 2013 sur le site www.kadidia.com.

SERBIN S., 2006, *Reines d'Afrique et héroïnes de la diaspora noire*, éditions Dumas-Titoulet, St Etienne.

TOURE M., 2008, *La recherche sur le genre en Afrique: quelques aspects épistémologiques, théoriques et culturels*, CODESRIA, Dakar.

WILDAF, 2012, *Situation des femmes en Côte d'Ivoire*, consulté le 5 mai 2013 sur le site www.wildaf-ao.org.